



# MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°058/2025  
SEANCE DU : 4 décembre 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

**CONVOCATION**

Date : 04/12/2025

Affichée le : 28/11/2025

Transmise le : 26/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 20

Pouvoirs : 6

Absents : 4

Etaient présents :	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA
Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

**Absents représentés :**

Sylvie GUIMIOT	..... pouvoir à Françoise GODENNE
Monique ROBERT	..... pouvoir à Aïcha FOURCROIX
Patricia GOASDOUE	..... pouvoir à Thierry CHAUMERLIAC
Allyson PALLUD	..... pouvoir à Hervé WEIFFENBACH
Laurent COHEN	..... pouvoir à Tatiana D'ANDREA
Cécile DOLQUES	..... pouvoir à Pierre BEMELS

**Absents non représentés :** Vincent BRUEL, Romain PREVALET, Pascal BARBIER, Hubert De RANCOURT

**Secrétaire de séance :** Patrick RAOULT

### Délibération n°058/2025 : règlement d'utilisation du système d'exploitation et d'enregistrement des images de vidéoprotection

**Vu** le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 et suivants relatifs à la vidéoprotection,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi Informatique et Libertés modifiée,

**Vu** l'autorisation préfectorale en date du [date] autorisant l'installation du système de vidéoprotection communal,

**Considérant** la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la tranquillité publique sur le territoire communal,

**Considérant** qu'il convient d'encadrer l'exploitation, la consultation et la conservation des images issues du système de vidéoprotection,

**Considérant** que le système de vidéoprotection de la commune, composé de 22 caméras installées sur les espaces publics, nécessite l'adoption d'un règlement d'utilisation afin d'assurer un fonctionnement conforme aux dispositions légales et protectrices des libertés publiques,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Watier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement d'utilisation du système de vidéoprotection et d'enregistrement des images, annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, le 5 décembre 2025

Le Maire,  
Céline CAUDRON



Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 095-219505047-20251204-0582025-DE

Berger  
Levrault